



Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Bureau Lachine : 800, rue Sherbrooke - Bureau 213
Montréal, arrondissement Lachine, Qc, H8S 1H2

Tél. : (514) 634-7205
Télec. : (514) 634-7204

Site Web : <http://www.grame.qc.ca>

Courriel : grame@videotron.qc.ca

Montréal, le 29 juin 2004

Me Anne Mailfait, secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3532-2004, demande de remboursement des frais de participation du GRAME

Maître Mailfait,

Vous trouverez, ci-joint, notre demande de remboursement de frais dans le cadre du dossier concernant le projet Sainte-Sophie/Saint-Jérôme de Gaz Métro.

Dans le cadre du présent dossier, le GRAME a opté de ne pas se faire représenter par un avocat, mais plutôt d'utiliser ses ressources internes afin de faire les tâches qui auraient été autrement dévolues à un procureur.

Nous estimons que 24 heures de travail, effectuées principalement par M. Lefebvre, ont servi à cette fin. Nous les avons toutefois comptabilisées dans la section « analystes » du formulaire de demande de remboursement de frais.

En effet, d'une part, une telle démarche n'est aucunement contraire à la Loi ou les règlements de la Régie et, d'autre part, elle permet de minimiser les frais globaux liés au traitement du dossier, le taux horaire admissible pour un analyste interne étant, au minimum, 44% moindre que celui d'un avocat.

Le GRAME considère qu'il n'est, en conséquence, ni abusif ni déraisonnable que les frais de représentation à l'audience d'un intervenant qui décide de ne pas se faire représenter par un avocat lui soient remboursés. Le contraire, selon nous, serait, en revanche, lui infliger une fort injuste pénalité.

Rappelons que, dans le passé, le GRAME, seul ou intervenant au sein du regroupement GRAME-UDD, a fréquemment employé une telle pratique et que ses frais « d'en lieu d'avocat » lui avaient été reconnus et accordés par des bancs différents.

Pour ces raisons, et avec tout le respect qui lui est dû, nous demandons à la Régie de continuer à nous laisser la latitude d'évaluer la manière dont nous entendons nous faire représenter, car ne

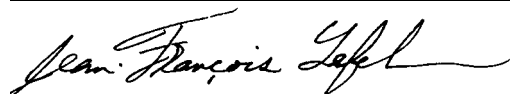
pas accorder de frais à l'analyste qui remplirait le rôle du procureur équivaldrait, en pratique, à signifier aux intervenants leur obligation d'avoir un avocat pour se faire représenter devant la Régie.

Le GRAME a été le seul intervenant environnemental à contribuer à ce dossier. Comme il s'agit d'un projet pouvant avoir un important impact environnemental, nous estimons que notre contribution et notre analyse étaient essentielles à ce processus de consultation publique afin de s'assurer que le projet respecte les impératifs du développement durable.

Veillez noter que toute correspondance devra dorénavant être transmise à notre bureau de Lachine :

GRAME
800, rue Sherbrooke - Bureau 213
arrondissement Lachine, Montréal (Qc)
H8S 1H2
Tél. : (514) 634-7205
Télec. : (514) 634-7204

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Maître Mailfait, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Lefebvre
GRAME